

Compte rendu du conseil régional du 10 novembre 2017

Voir feuille d'épargne pour les présents pas assez nombreux selon le Président.

1) Compte-rendu du Conseil fédéral et de l'A.G de la FFB des 27-28 octobre 2017:

Le Président P. GRENTHE a déclaré d'une part assumer entièrement le dérapage du projet de réforme EASI (site Internet) ainsi que la situation financière en résultant et d'autre part que son état de santé lui permettait d'aller jusqu'au bout de son mandat en octobre 2018. Il a précisé que concernant l'affaire en cours des tablettes, c'est un acompte qui avait été versé et qu'il aurait été inhumain d'écarter Eric Rémy. Il a réaffirmé le succès des championnats du monde à Lyon et des internationaux de France.

RAPPORT MORAL :

Une nouvelle fois tous les feux sont au rouge et ceci impacte les recettes : une baisse de 1 point représente un manque à gagner de 14 K€ sur licences et de 30 K€ sur les tournois de régularité.

✓ licences : diminution de 3%. Ces pertes sont normales au regard de l'âge moyen des licenciés mais elles sont en partie compensées par l'opération licence gratuite qui a permis de gagner des licenciés avec des taux de récupération de 80% la première année et 60% la deuxième année et avec une moyenne d'âge inférieure à celle des licenciés actuels.

Philippe SIMON : il faudrait baisser l'âge pour être sénior !

Jean-Pierre POTTELETTE signale une erreur sur l'agenda : les joueurs nés en 1955 sont séniors cette saison, par contre les joueurs nés en 1956 ne le seront qu'en 2019-2020.

✓ tournois de régularité : diminution de 4.55%.

✓ La fréquentation des simultanés FFB est en baisse. A l'inverse les simultanés privés se développent et les tournois « Fun Bridge » (partenaire de la FFB) affichent une progression de 83%. Ceci montre que le bridge virtuel gagne du terrain. On peut lire à ce sujet un article dans l'annuaire du bridge 2017.

✓ participation aux compétitions : diminution de 3.30% par paires et 1.59% par quatre. Des mesures sont à prendre pour stopper le déclin des compétitions des 3^{ème} et 4^{ème} séries. Jean-Pierre POTTELETTE précise qu'une réflexion est en cours au Comité pour y remédier. D'autre part, il a été remarqué que les joueurs ne restaient pas assez longtemps en 3^o série.

✓ Bridge scolaire : en baisse de 20% (sur 7800).

✓ Seuls les cadets (+4% sur 820) et les juniors (+118% sur 150) sont en progression. .

A la demande de quelques présents, Jean-Pierre POTTELETTE revient sur l'historique du projet EASI (site Internet) :

- en 2010, la FFB constate que le site Internet et le système informatique sont obsolètes.
- en 2011, 600 k€ sont provisionnés et Eric Rémy est nommé directeur du service informatique. Ce budget initial était ridiculement bas, même s'il est toujours difficile d'estimer un projet informatique. A l'époque l'ancien système avait coûté 12 MF soit 1.8 M€. De très nombreuses difficultés d'accompagnement se sont ensuite enchaînées conduisant à l'externalisation totale de la gestion du projet.

- en 2013, le consultant choisi a sous-évalué le projet et sans objectifs précis a travaillé de nombreuses heures qui ont été comptabilisées et payées (pas de forfait). La FFB ayant choisi de ne rien faire en interne, le surcoût a été important.
- en 2017, un nouveau responsable informatique est nommé ; le projet est mené en interne à au moins 80% ; en août, il est décidé de rapatrier tout ce qu'a fait le consultant pour être autonome en juin 2018.
- La première partie a été financée par deux prêts auprès de la Société Générale : 650 k€ sur 60 mois à 1,6% et 900 k€ sur 60 mois à 0,9 % (expire fin juin 2020) incluant un nantissement de 300 k€ disponible en juin 2021. La deuxième partie, 1 768 k€, a été financée par la FFB sur ses fonds propres ce qui a mis à mal la trésorerie d'autant qu'il a fallu payer les factures du championnat du monde. Le projet fera encore l'objet sur l'exercice 2017-2018 d'un investissement complémentaire de 437.088 € TTC.
- D'autre part, conjoncturellement, il y a toujours un creux de trésorerie entre Juillet et Décembre. D'où l'affolement de la direction générale qui a demandé aux Présidents de Comité de donner leur accord par mail pour un prêt auprès du Crédit Mutuel sans préciser ni le montant, ni la durée, ni le taux. La quasi-totalité des Présidents de Comité a refusé de signer et a proposé que les comités avancent 90% du montant des licences ; le comité de champagne a versé 16 k€. La FFB a ainsi récupéré 550 k€ qui ont permis de combler le creux de trésorerie mais jusqu'au 15 décembre 2017 seulement.
- Après consultation auprès de différentes banques (aucune réponse de la Société Générale, ancien sponsor), un emprunt de 1768 k€ sera contracté auprès du Crédit Mutuel, sa nouvelle banque (et aussi nouveau sponsor), sur sept ans avec un taux nominal de 0,95% soit 1,3 % TEG. Les 33 premiers mois, seuls les intérêts seront remboursés à hauteur de 5000 € environ par mois. La banque a demandé soit un nantissement de 800 k€ (rejeté parce que la FFB veut pouvoir utiliser la totalité des fonds immédiatement) soit une hypothèque sur l'immeuble de Saint Cloud comme ce fut déjà le cas pour le prêt contracté auprès de la Société Générale. Les frais de dossier et les frais d'anticipation en cas de remboursement anticipé ont été négociés à 0. L'Assemblée Générale a considéré que ce prêt avait été bien négocié et l'a approuvé à quelques abstentions près.

Des réactions dans l'assemblée pour demander comment la FFB va pouvoir faire pour éponger ces emprunts.

Jean-Pierre POTTELETTE : la Fédération a pris des mesures pour augmenter les recettes et diminuer les charges. J'y viendrai plus loin.

Minh LÊ: il y a de l'argent à la FFB mais ce n'est pas de l'argent frais.

Le rapport moral a été accepté avec 68 % de suffrages favorables.

RAPPORT FINANCIER - BILAN - BUDGET :

Les comptes présentés par le trésorier sont finalement nettement moins négatifs que ceux annoncés en août : la perte sur l'exercice est de 161 K€ au lieu de 451 K€ annoncés. Cet écart favorable a pour cause 4 mouvements de fin d'exercice :

- Une variation de stock favorable de 68 K€
- Une provision pour IDR (indemnité de départ en retraite) prévue à 95 K€ qui se concrétise cette année par une reprise de provision de 26 K€ (3 salariés en moins, âge moyen et ancienneté en baisse + évolution favorable du taux de rémunération de l'argent 1.67% contre 1.05%), soit un gain total de 121 K€
- Pour les mêmes raisons d'évolution de la masse salariale, diminution des charges sociales : 47 K€

Paul LAVAUUR : Quel est le volume de la masse salariale ?

Jean-Pierre POTTELETTE : d'après le budget en ma possession les frais de personnel en gestion courante de la structure FFB se montent à 733 k€. Il est en baisse car la FFB ne compte plus aujourd'hui que quelque 35 salariés.

On demande si les 733 K€, montant qui semble faible en regard du nombre de salariés, incluent les charges. Cela ne ressort pas sur le document.

Explication donnée a posteriori : en fait, dans le budget, les salaires et les charges sont pour la plus grande part répartis entre les différentes actions et missions des services (boutique, compétitions, développement, informatique, communication, U.B etc.). 733 k€ n'est que la part affectée à la structure. Dans le compte de résultat, établi par le commissaire aux comptes, rémunération du personnel et charges sociales apparaissent globalement pour 2.505.656 € en 2016 et 2.411.609 € en 2017

- Diminution du nombre de licences scolaires déclarées par les comités : 50 K€

Pour résumer, les produits se montent à 6 776 767 € et les charges à 6 937 867 €. Par rapport au budget, qui était légèrement positif (+4K€), les charges sont en diminution de 360 K€ et les recettes en baisse de 525 K€.

Le rapport financier a été accepté avec 68 % de suffrages favorables.

Quelques-uns des phénomènes constatés sur le dernier exercice peuvent être reportés sur l'exercice 2017-2018 de façon réaliste.

D'autre part, un certain nombre de plans d'actions sont mis en œuvre afin de réduire les charges de façon drastique :

1. Diminution des dépenses courantes :

- Plafonnement des notes de frais par exemple et réglementation plus rigoureuse des déplacements.

- Suppression des primes de sélection pour les championnats d'Europe : 36 K€.

- Réduction des coûts des cocktails accompagnant les finales nationales et des repas accompagnant les réunions.

- Gestion plus rigoureuse du bar (en perte cette saison de 6,6 K€)

Claudie MERIGEAU remercie au passage les bénévoles qui s'occupent du bar du comité lors des compétitions.

- Réduction des frais d'envoi de l'As de trèfle en promouvant la version internet et l'expédition aux clubs en caisse.

- Réduction forfaitaire de 10% des remboursements des déplacements pour les finales nationales. Cette proposition a été rejetée.

Questions : Philippe SIMON demande s'il y aura une augmentation des licences et des droits de table.

Jean-Pierre POTTELETTE : il est trop tôt pour le dire.

Louis GOBRON demande si le bureau de la FFB compte démissionner.

Jean-Pierre POTTELETTE : non.

Arlette SIMON : seront-ils sanctionnés ?

Jean-Pierre POTTELETTE : ce sont les prochaines élections en septembre 2018 qui éventuellement sanctionneront.

Philippe SIMON demande s'il y aura des élections anticipées.

Jean-Pierre POTTELETTE : non, puisque le Bureau Exécutif ne démissionne pas.

Louis GOBRON : si la FFB fait faillite, les licenciés seront-ils responsables ? Et le Comité ?

Jean-Luc CORPART : les membres d'une association ne sont pas responsables des dettes de l'association ; le Comité est une association indépendante qui adhère à l'association FFB.

Pascal GUIGUES : le siège de la FFB est estimé à combien ?

Jean-Pierre POTTELETTE : 4.638 k€ au bilan.

Jacques BEAUNE s'étonne que les Présidents de comités n'aient pas voté contre en bloc.

Jean-Pierre POTTELETTE : dans l'état actuel des choses la démission du bureau aurait ajouté la confusion à la situation financière plus que préoccupante. Dans l'urgence il était préférable que l'équipe gouvernante reste en place et assume jusqu'aux prochaines élections.

Jacques BEAUNE : tout cela n'est pas très moral.

Minh LÊ : il faudrait une tutelle.

Jean-Pierre POTTELETTE : ce n'est pas une question de moralité ; pour le moment l'urgence est de redresser les comptes et de conduire la réforme informatique jusqu'à son terme sans autres surcoûts.

2. augmentation des recettes :

- Augmentation des droits de table de 0,10 €. (budgétée)
- Participation financières des joueurs à l'organisation des finales nationales. (budgétée)
- Organisation d'une nouvelle compétition sur le principe du Trophée de Lyon et des Internationaux de France. (non budgétée)
- Développement de la boutique.

Le budget prévisionnel 2017-2018, qui intègre Lyon (-180 K€), fait apparaître un résultat positif de 122 534 €. Du 30 septembre 2014 au 30 juin 2017 l'investissement immobilisé se monte à 3.045.252 € TTC. La capacité d'autofinancement est de 684 K€.

Jean-Luc CORPARD pense que celle-ci est surévaluée.

STATUTS

Des modifications des statuts fédéraux et du règlement intérieur fédéral sont en cours. Nous serons probablement invités à faire de même.

Un modèle de règlement intérieur des comités sera présenté au prochain Conseil Fédéral puis paraîtront des statuts types pour comité et clubs.

LOCAUX

- Le système de sécurité incendie a été mis aux normes. Coût : 90 K€
- Le bâtiment est énergivore. Des études sont donc en cours pour faire des économies sur l'éclairage, le chauffage et la climatisation. Mais bien entendu on ne peut rien entreprendre pour le moment par insuffisance de capacité de financement et aussi à cause des incertitudes sur le devenir de l'immeuble.

- La surface des locaux est de 3250 m². Les bureaux occupent 1200 m² alors que 700 m² suffiraient. L'auditorium, et le logement du président ne sont plus utiles. Le coût de fonctionnement est de 350 K€.
- FFB cherche dans un premier temps à louer une partie des locaux. Cela pourrait amener un revenu locatif de 220 à 285 K€.
- Mais il y a un autre problème structurel au niveau des fondations. Donc la Fédération explore aussi d'autres voies : louer ou vendre et louer ou acheter ailleurs en dehors de Paris.

COMPETITIONS

- La Commission des compétitions réfléchit à l'établissement d'un calendrier sur 15 mois. On demande pourquoi : beaucoup de joueurs se plaignent de la surcharge du calendrier (90% de séniors); compétitions pas tous les ans = moins de rentrée d'argent !
- La Commission propose d'organiser les finales nationales de Promotion par paires en simultané dans les comités, à la date des finales de comité ou de ligue. L'inconvénient est que les joueurs rencontreraient toujours les mêmes joueurs. Chaque participant recevrait un livret et les vainqueurs recevraient peut-être un cadeau (abonnement ou livre)
- Concernant la nouvelle compétition, baptisée Open de France, que le BE souhaite organiser pour créer une recette nouvelle, la première phase serait organisée dans les comités le samedi 31 mars (deux séances de 24 donnes ; 60 € par paire ; avec un classement scratch et un classement handicap. Qualifications 40% du handicap. Le reste dans l'ordre du classement Open). Les finales seraient organisées à St Quentin en Yvelines les 1-2 novembre pour le mixte et 3-4 novembre pour l'open.
- Place des hommes et des femmes en mixte : la Commission juge que laisser le placement libre équivaut à faire un Open bis. La WBF continue d'imposer la place en mixte/4. Le Conseil Fédéral se prononce pour le placement libre : statu quo
- Le barème des PV en match par quatre est critiqué car non linéaire. Une étude est en cours.
- Complément dans les compétitions handicap. Il n'y a pas lieu de limiter l'IV d'éventuels compléments puisque le handicap varie avec l'IV du complément.

CLASSEMENT

La Commission juge que le niveau moyen des 1^{ère} et 2^{ème} séries est en baisse et envisage différentes mesures pour corriger et aussi pour freiner l'ascension des 3^{ème} et 4^{ème} séries jugée à présent un peu trop rapide.

- Augmentation des abattements de P.E de 20% à 25%
- Augmentations de 5% de tous les seuils.
- Augmentation des malus en PP tout en maintenant leur annulation de -1 à -4.
- Diminution de 10% des attributions de PE dans les tournois de régularité. et les simultanés

Philippe SIMON : les points bonus seront-ils supprimés ?

Jean-Pierre POTTELETTE : je ne le pense pas et cela n'a pas été évoqué ; pourquoi cette question ?

Philippe SIMON : on n'a pas les points en fonction du mérite

Arlette SIMON : ça fausse les compétitions en Honneur

Minh LÊ : vous exagérez, les points bonus aident les joueurs moins bien classés à monter un peu plus vite quand ils réalisent des performances.

Philippe SIMON : pourquoi n'y a-t-il pas plus de PP pour les 2^o séries ?

Guy BEAURIR : effectivement, on ne peut pas monter 1^o série si on ne joue pas en excellence.

Plusieurs personnes dans la salle témoignent du contraire.

ARBITRAGE

Un nouveau code est paru. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Les arbitres doivent se recycler s'ils veulent conserver leur agrément.

Minh LÊ a organisé deux stages. Un stage de rattrapage sera organisé à Vitry le François d'ici le 15 décembre pour les retardataires.

2) Décisions du BE du Comité :

RELATIONNEL

Le Président et les deux vices présidents se partagent le territoire. Ils seront les référents de ces clubs c'est-à-dire l'interlocuteur privilégié chargé du suivi des différentes initiatives et manifestations organisées par ces clubs.

- ⇒ J.P. Pottelette : Châlons en Champagne ; Vitry le François ; Saint Dizier ; Revigny ; Sedan et Charleville Mézières.
- ⇒ B. Larquet : Laon ; Marle ; Villers Cotterets ; Château Thierry ; Soissons.
- ⇒ L. Massé : Champfleury ; CBRC ; Clan des Chacals ; Epernay ; Sézanne ; Montmirail ; La Ferté-sous-Jouarre.

INTERCLUBS

61 équipes étaient engagées en 2016-2017.

L'objectif est d'atteindre 100 équipes en 2020. Pour la saison 2017-2018 l'objectif fixé est 74 équipes, soit 1 équipe pour 16 licenciés ; ce qui donne la répartition suivante :

	nombre de licenciés	nombre d'équipes minimum
CBRC	183	11
Châlons	94	6
Charleville	68	4
Epernay	86	5
Laon	74	5
Champfleury	176	11
Revigny	27	2
Château-Thierry	46	3
Sézanne	17	1
Soissons	105	7
Villers-Cotterets	41	3
Vitry	29	2
Saint-Dizier	68	4
Marle	50	3
Montmirail	9	1
Sedan	18	1
Chacals	26	2
Briard	43	3

Les présidents de club sont invités à tout mettre en œuvre dès maintenant pour réaliser leur part.

COMPETITIONS

La saison a mal démarré :

- 7 équipes au lieu de 20 en dames par paires Promotion (sans doute trop tôt)
- 9 au lieu de 17 en coupe de comité (la date était sans doute mal choisie au milieu de scolaires)
- Mais 15 au lieu de 13 en dames par paires excellence
- 45 au lieu de 33 en sénior mixte par paires honneur

TOURNOIS DU CHALLENGE

Claudie Mérigeau évoque le prix des tournois du challenge en citant l'exemple du tournoi de Charleville : 13 euros mais pas de bouteille de champagne à tous.

Minh LÊ : cela relève du choix de chaque club

Jean-Pierre POTTELETTE : j'ai longtemps défendu ce point de vue. Dans les comités voisins les tournois dits « festival » donnent rarement lieu à l'attribution d'un lot conséquent à chaque participant. La question mérite réflexion de la part des présidents car il en va sûrement de la participation à nos tournois.

Sybille ALTMEYER propose que comme au golf, il n'y ait que les joueurs qui restent après le tournoi qui récupèrent leur lot.

Le conseil se clôture vers 19 h 15 ; il est suivi par un excellent repas concocté par Jérôme ABRAN qui est vivement remercié et par le traditionnel tournoi qui a réuni 24 paires.

Claudie MERIGEAU